



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **SEIZE OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 octobre 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-Paul FARJOT donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Irène CHAMBE.

2023-62

Convention de fourrière 2024-2025 – Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est.

Monsieur Bernard BOUCHET, conseiller municipal, présente au Conseil municipal le projet de convention de fourrière 2024-2025 avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est.

Monsieur Bernard BOUCHET précise que la participation de la commune s'élèvera annuellement à 0.60 € par habitant (population 2023 : 1444) auquel s'ajoute un forfait optionnel de 50 € associé à la consultation des mouvements d'animaux en fourrière.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière 2024-2025 avec la SPA de Lyon et du Sud-Est,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

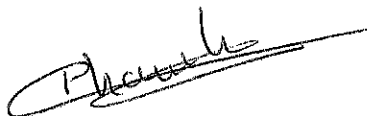
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-62-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

La secrétaire de séance,

Irène CHAMBE



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20231016-DE2023-62-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023